

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

L'entreposage occupe une place importante parmi les moyens grâce auxquels les facteurs "lieu", "temps" et "possession" ajoutent une valeur aux produits de l'industrie. Son importance s'est accentuée depuis l'adoption de l'entreposage frigorifique pour la conservation des denrées périssables.

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entropôt. La vie commerciale de nos jours est chose compliquée, surtout depuis que les magasins à rayons et les magasins en série sont devenus des éléments bien particuliers du commerce de détail, et il arrive souvent que l'entreposage s'effectue en rapport étroit avec le commerce. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur "temps" à celle du facteur "forme", produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodos endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur "temps" aux denrées possédant déjà la valeur du facteur "forme". Tout au moins, puisqu'il faut tirer une ligne de démarcation bien nette et qu'il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage, a-t-il été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'il revêt ici.

La statistique de l'entreposage est groupée à la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts autorisés de céréales. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et de ses dérivés, et la sous-section 4 sur les entrepôts publics et douaniers. Les entrepôts affectés spécialement au tabac et aux boissons alcooliques sont étudiés à la sous-section 5. Ces entrepôts d'accise, comme on les appelle, sont confiés à la surveillance étroite de fonctionnaires de l'accise qui contrôlent toutes les entrées et sorties de stocks.

Sous-section 1.—Entrepôts autorisés de céréales

Les entrepôts à céréales du Canada autorisés par la Commission des grains en vertu de la loi sur les grains contenaient 580,969,000 boisseaux le 1^{er} décembre 1954, augmentation de 19,464,000 boisseaux au regard du 1^{er} décembre 1953. Sur cette augmentation, une capacité d'un peu plus de 15 millions de boisseaux s'est ajoutée aux élévateurs ruraux de l'Ouest, démontrant le besoin d'espace d'entreposage supplémentaire qu'ont créé en s'accumulant les extraordinaires récoltes de céréales obtenues dans l'ouest du Canada. La capacité des entrepôts autorisés de céréales a atteint un sommet de 603 millions de boisseaux le 1^{er} décembre 1943; mais, à la suite de l'écoulement des stocks considérables du temps de guerre, elle a baissé à 428 millions de boisseaux le 1^{er} décembre 1947. Depuis lors, elle a augmenté chaque année.

Quoique le volume des récoltes de céréales dans l'Ouest ait été, en 1954, inférieur à la moyenne, l'espace d'entreposage des élévateurs s'est maintenu insuffisant au cours de la campagne agricole 1954-1955 par suite des réserves de céréales extraordinairement grandes qui provenaient des récoltes antérieures. En conséquence, la vente fermière des céréales de l'Ouest a largement dépendu de l'espace disponible dans les élévateurs de la région, alors que les céréales envahissaient les marchés nationaux et étrangers. Comme l'indique le tableau 27, le pourcentage de l'espace occupé dans les élévateurs n'a guère varié les 1^{er} décembre, 30 mars et 31 juillet de la campagne agricole de 1954-1955. Le tableau ne donne des renseignements que pour trois dates de la campagne agricole, mais on pourra obtenir des données hebdomadaires sur les stocks de céréales en positions commerciales diverses dans la publication du B.F.S., *Grain Statistics Weekly*.

* La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.